

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du mercredi 1^{er} juillet 2026 à 20 heures 00**

Présents : Présents : Stéphane MÉNAGER, Muriel DURET, Igor GIRAUDEAU, Karine FERRY, Vincent FORCE, Christophe BACHELERIE, Laëtitia PRIMET, Charly DESSAIGNE, Lucie DIVO, Marie-Christine DUMEIL, Nicolas GRANGE, Martine GUTTON, Pierre COMPTE, Joëlle CHASSAING.

Pouvoir : Mikaël BLANC à Muriel DURET.

Secrétaire de séance : Martine GUTTON.

Ordre du jour :

Objet	Délibération	Synthèse	Vote/Décision
Approbation des PV des 28/04/2026 et 08/06/2026	D2026070100	Les deux procès-verbaux avaient été envoyés aux conseillers municipaux. Pierre COMPTE fait remarquer que les conseillers absents ou ayant donné procuration sont également notés parmi les présents. Une correction sera apportée dans la version définitive. Le conseil municipal approuve ces deux procès-verbaux.	<i>Unanimité</i>
		Monsieur le maire indique qu'ENEDIS a fait parvenir en mairie deux conventions de passage après l'établissement de l'ordre du jour ; il demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour aborder ce sujet en questions diverses. Le conseil donne son accord à l'unanimité.	<i>Unanimité</i>

INFORMATIONS

Situation hydrique		<p>Monsieur le maire indique que la situation devient tendue en ce qui concerne l'eau. Actuellement, la consommation est supérieure à la production avec 265 m³ consommés contre 212 m³ produits. On achète un peu plus d'eau à Grandrif (VEOLIA). On va sûrement devoir avoir recours au citernage au cours de l'été mais dans certaines communes, les habitants ont manifesté leur désaccord La commune est passée en situation d'alerte renforcée. Il est envisagé de prendre un arrêté municipal pour limiter les consommations.</p> <p>Lucie DIVO demande s'il y aura des coupures. Monsieur le maire répond que ça sera le cas vraiment en dernier recours. Elle fait part de l'inquiétude sur le fait que les agriculteurs ayant des difficultés à pomper l'eau d'abreuvement dans la Dore (le niveau devenant très faible) risquent de se reporter sur le réseau. Elle propose un arrêté plus restrictif que celui en vigueur à cette période, afin d'anticiper cette surconsommation. Elle demande si on connaît le nombre de piscines sur la commune. La réponse est non car les piscines hors sol ne font pas l'objet de déclarations.</p> <p>Pierre COMPTE indique que nos sources sont sur les communes de Champétières, Chambon/Dolore ou Saint-Just. La galerie drainante est vieillissante ; Vincent FORCE dit qu'il y a une fuite localisée.</p> <p>Il faudrait se rapprocher du SIAEP Beurières, Chaumont.</p>	
---------------------------	--	--	--

Embauche		Monsieur le maire rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal avait créé un emploi non permanent pour accroissement d’activité du 15 juin au 31 août inclus. C’est Ivann VERBECK qui a été embauché ; il est sapeur-pompier volontaire affecté ponctuellement à la caserne de Marsac. En tant que tel, il est autorisé à partir en intervention sur son temps de travail, en revanche, les formations seront à prendre sur ses congés (une semaine en juillet).																				
Compte rendu des décisions		Monsieur le maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations que le conseil municipal lui a attribuées et du règlement budgétaire et financier. <u>Décision 2026 03</u> : Dans le cadre des travaux de la traverse, afin de connaître l’état des canalisations existantes, il est nécessaire d’avoir recours à une inspection télévisée. Le devis n° 2201 de la SARL DUBOST ASSAINISSEMENT de Thiers d’un montant de 2 060 € HT a été signé <u>Décision 2026 04</u> : Considérant que des travaux de mises aux normes électriques s’avéraient nécessaires à la station d’épuration, le devis n° 03-286826 de VEOLIA d’un montant de 2 343.94 € HT a été signé. <u>Décision 2026 05</u> : Considérant que l’une des pompes de la station d’épuration du Bourg est tombée en panne et qu’il était nécessaire de la remplacer rapidement, le devis n° 03-287146 de VEOLIA d’un montant de 2 244.21 € HT.																				
ORDRE DU JOUR																						
Délégués au SMGF	D2026070101	<p>Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la désignation des délégués au SMGF avait dû être reporté faute de certitude de l’accord des intéressés. Cette fois, il a obtenu une liste avec émargements de toutes les personnes intéressées.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :</p> <table><tr><td rowspan="6">Pour Les Jouberts, Les Gayors, Le Vernet</td><td>MADAIRE Séverine</td></tr><tr><td>PISSAVIN Patrick</td></tr><tr><td>VERNADET Roland</td></tr><tr><td>MERLE Pascal</td></tr><tr><td>VOLDOIRE Thérèse</td></tr><tr><td>GRENIER Guillaume</td></tr><tr><td rowspan="4">Pour Espinasse</td><td>BERNARD Romain</td></tr><tr><td>DURET Jean-Louis</td></tr><tr><td>FAURE Michel</td></tr><tr><td>BOUCHET Sylvain</td></tr><tr><td rowspan="3">Pour Rouville</td><td>BAYLE Jean-Luc</td></tr><tr><td>DURAND Gilles</td></tr><tr><td>LOURDAIS Pierre-Alexandre</td></tr><tr><td rowspan="2">Pour Le Bostfaucher</td><td>FOUGERES Franck</td></tr><tr><td>SCHAFFER Jean-Marc</td></tr></table>	Pour Les Jouberts, Les Gayors, Le Vernet	MADAIRE Séverine	PISSAVIN Patrick	VERNADET Roland	MERLE Pascal	VOLDOIRE Thérèse	GRENIER Guillaume	Pour Espinasse	BERNARD Romain	DURET Jean-Louis	FAURE Michel	BOUCHET Sylvain	Pour Rouville	BAYLE Jean-Luc	DURAND Gilles	LOURDAIS Pierre-Alexandre	Pour Le Bostfaucher	FOUGERES Franck	SCHAFFER Jean-Marc	Unanimité
Pour Les Jouberts, Les Gayors, Le Vernet	MADAIRE Séverine																					
	PISSAVIN Patrick																					
	VERNADET Roland																					
	MERLE Pascal																					
	VOLDOIRE Thérèse																					
	GRENIER Guillaume																					
Pour Espinasse	BERNARD Romain																					
	DURET Jean-Louis																					
	FAURE Michel																					
	BOUCHET Sylvain																					
Pour Rouville	BAYLE Jean-Luc																					
	DURAND Gilles																					
	LOURDAIS Pierre-Alexandre																					
Pour Le Bostfaucher	FOUGERES Franck																					
	SCHAFFER Jean-Marc																					

		<table><tr><td>Pour Collanges</td><td>FORCE Vincent</td></tr><tr><td></td><td>BOUDGHASSEM Antoine</td></tr><tr><td>Pour Lachaux, Le Bruchet</td><td>LANDREAT Christiane</td></tr><tr><td></td><td>MAGAUD Serge</td></tr><tr><td>Pour Le Crohet</td><td>FORCE Roger</td></tr><tr><td>Pour Faillargues</td><td>MAVEL René</td></tr><tr><td>Pour Collayes</td><td>THENOT Jean-Paul</td></tr></table> <p>Ces délégués exerceront leur mandat dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts du SMGF, jusqu'à leur remplacement ou au renouvellement de l'assemblée délibérante.</p>	Pour Collanges	FORCE Vincent		BOUDGHASSEM Antoine	Pour Lachaux, Le Bruchet	LANDREAT Christiane		MAGAUD Serge	Pour Le Crohet	FORCE Roger	Pour Faillargues	MAVEL René	Pour Collayes	THENOT Jean-Paul	
Pour Collanges	FORCE Vincent																
	BOUDGHASSEM Antoine																
Pour Lachaux, Le Bruchet	LANDREAT Christiane																
	MAGAUD Serge																
Pour Le Crohet	FORCE Roger																
Pour Faillargues	MAVEL René																
Pour Collayes	THENOT Jean-Paul																
Désignation d'un référent vie associative	D2026070102	<p>Monsieur le maire expose que le Vice-Président en charge de l'action, de l'éducation culturelle et de la vie associative de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, demande qu'un référent « vie associative » soit désigné.</p> <p>Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un relais identifié au sein du conseil municipal, le conseil municipal désigne Mme Muriel DURET en qualité de référent « vie associative » de la commune.</p>	Unanimité														
Travaux traverse		<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en traverse du Bourg- tranche 2 en coordination avec les réseaux électriques.</p> <p>Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.</p> <p>En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms et de ses avenants entre Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, le Conseil départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :</p>															
Enfouissement des réseaux télécoms en traverse du Bourg Tranche 2	D2026070103	<ul style="list-style-type: none">- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 936 € HT, soit 1 123.20 € TTC.- La tranchée commune en domaine privé est à la charge de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisés par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme en coordination avec des travaux de réseau, sont à la charge de la commune pour un montant de 1 900 € HT, soit 2 280 € TTC à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.	Unanimité														

<p>Plan de financement</p>	<p>D2026070104</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 936 € HT, soit 1 123.20 € TTC ainsi que la participation au financement des dépenses de génie civil de 1 900 € HT, soit 2 280 € TTC.</p> <p>Monsieur le maire est autorisé à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relatives à ce chantier précision étant faite que la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil sera confiée au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.</p> <p>*****</p> <p>Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres il y a lieu de revoir le plan de financement. Le montant des travaux de l'entreprise retenue étant inférieur à l'estimation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant estimatif des travaux : 783 700.00 € HT - Montant définitif des travaux : 603 730.30 € HT <p>Les travaux sont répartis en deux tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tranche ferme pour un montant de 338 118 € HT, qui sera notifiée à l'entreprise retenue dès réception des accords de subventions. - Une tranche optionnelle pour un montant de 265 612.30 €, qui sera réalisée seulement si les études complémentaires qui sont en cours préconisent la nécessité et la pertinence de ces travaux. <p>Le conseil municipal établit le plan de financement prévisionnel comme suit :</p> <p>Tranche ferme : Budget eau-assainissement :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES HT</th> <th colspan="2">RECETTES HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réseau eau potable</td> <td>92 569.39 €</td> <td>Département 63 - 35%</td> <td>32 399.29 €</td> </tr> <tr> <td><i>dont Travaux</i></td> <td><i>83 270.10 €</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>dont Autres prestations</i></td> <td><i>9 299.29 €</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réseau Eaux Usées</td> <td>103 267.65 €</td> <td>Département 63 – 25%</td> <td>25 816.91 €</td> </tr> <tr> <td><i>dont Travaux</i></td> <td><i>92 889.40 €</i></td> <td>Agence de l'Eau – 35 %</td> <td>36 143.68 €</td> </tr> <tr> <td><i>dont Autres prestations</i></td> <td><i>10 378.25 €</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds propres</td> <td>101 477.16 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES HT</td> <td>195 837.04 €</td> <td>TOTAL RECETTES HT</td> <td>195 837.04 €</td> </tr> <tr> <td><i>Dont travaux</i></td> <td><i>176 159.50 €</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Dont Autres prestations</i></td> <td><i>19 677.54 €</i></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES HT		RECETTES HT		Réseau eau potable	92 569.39 €	Département 63 - 35%	32 399.29 €	<i>dont Travaux</i>	<i>83 270.10 €</i>			<i>dont Autres prestations</i>	<i>9 299.29 €</i>			Réseau Eaux Usées	103 267.65 €	Département 63 – 25%	25 816.91 €	<i>dont Travaux</i>	<i>92 889.40 €</i>	Agence de l'Eau – 35 %	36 143.68 €	<i>dont Autres prestations</i>	<i>10 378.25 €</i>					Fonds propres	101 477.16 €	TOTAL DEPENSES HT	195 837.04 €	TOTAL RECETTES HT	195 837.04 €	<i>Dont travaux</i>	<i>176 159.50 €</i>			<i>Dont Autres prestations</i>	<i>19 677.54 €</i>			<p>Unanimité</p>
DEPENSES HT		RECETTES HT																																													
Réseau eau potable	92 569.39 €	Département 63 - 35%	32 399.29 €																																												
<i>dont Travaux</i>	<i>83 270.10 €</i>																																														
<i>dont Autres prestations</i>	<i>9 299.29 €</i>																																														
Réseau Eaux Usées	103 267.65 €	Département 63 – 25%	25 816.91 €																																												
<i>dont Travaux</i>	<i>92 889.40 €</i>	Agence de l'Eau – 35 %	36 143.68 €																																												
<i>dont Autres prestations</i>	<i>10 378.25 €</i>																																														
		Fonds propres	101 477.16 €																																												
TOTAL DEPENSES HT	195 837.04 €	TOTAL RECETTES HT	195 837.04 €																																												
<i>Dont travaux</i>	<i>176 159.50 €</i>																																														
<i>Dont Autres prestations</i>	<i>19 677.54 €</i>																																														

Budget commune :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
<u>Réseau eaux pluviales</u>	169 427.79 €		
<i>dont Travaux</i>	<i>152 407.20 €</i>		
<i>dont Autres prestations</i>	<i>17 020.59 €</i>		
<u>Réseaux secs</u>	13 452.77 €		
<i>dont Travaux tranchées</i>	<i>9 551.30 €</i>		
<i>dont travaux Territoire</i>	<i>2 836.00 €</i>		
<i>Energie</i>			
<i>dont Autres prestations</i>	<i>1 065.47 €</i>		
		Fonds propres	182 880.56 €
TOTAL DEPENSES HT	182 880.56 €	TOTAL RECETTES HT	182 880.56 €
<i>Dont travaux</i>	<i>164 794.50 €</i>		
<i>Dont Autres prestations</i>	<i>18 086.06 €</i>		
Total dépenses TTC	219 456.67 €		

Tranche optionnelle :**Budget eau-assainissement**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
<u>Réseau eau potable</u>	57 421.84 €	Département 63 - 35%	20 097.64 €
<i>dont Travaux</i>	<i>51 649.40 €</i>		
<i>dont Autres prestations</i>	<i>5 772.44 €</i>		
<u>Réseau Eaux Usées</u>	4 291.58 €	Département 63 – 25%	1 072.90 €
<i>dont Travaux</i>	<i>3 860.00 €</i>	Agence de l'Eau– 35 %	1 502.05 €
<i>dont Autres prestations</i>	<i>431.58 €</i>		
		Fonds propres	39 040.83 €
TOTAL DEPENSES HT	61 713.42 €	TOTAL RECETTES HT	61 713.42 €
<i>Dont travaux</i>	<i>55 509.40 €</i>		
<i>Dont Autres prestations</i>	<i>6 204.02 €</i>		

Déplacement de
l'arrêt de bus

D2026070105

Budget commune :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Réseau eaux pluviales	199 362.40 €		
<i>dont Travaux</i>	<i>179 334.20 €</i>		
<i>dont Autres prestations</i>	<i>20 028.20 €</i>		
Réseaux secs	34 191.14 €		
<i>dont Travaux</i>	<i>30 758.70 €</i>		
<i>dont Autres prestations</i>	<i>3 432.44 €</i>		
		Fonds propres	233 553.54 €
TOTAL DEPENSES HT	233 553.54 €	TOTAL RECETTES HT	233 553.54 €
<i>Dont travaux</i>	<i>210 092.90 €</i>		
<i>Dont Autres prestations</i>	<i>23 460.64 €</i>		

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché pour la Tranche Ferme avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse, il est envisagé de déplacer l'arrêt de bus, actuellement situé à proximité de la Poste, vers le secteur de la salle des fêtes.

Ce nouvel emplacement permettrait de créer un arrêt de bus conforme aux normes d'accessibilité en vigueur, notamment par la réalisation de bordures adaptées et de bandes podotactiles, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Il explique que les services techniques municipaux pourraient réaliser le socle en béton. Igor GIRAUDEAU dit qu'il s'agit de travaux en régie.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'un financement de la Région pour les travaux liés à l'accessibilité ainsi que d'une subvention au titre du programme de répartition du produit des amendes de police, attribuée par le Département. Le montant cumulé des aides publiques ne pourra toutefois pas excéder 80 % du montant total hors taxes de l'opération.

Le conseil approuve ce projet et le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses		Recettes	
Travaux déplacement et mise en accessibilité	11 251.90 €	Région	5 012.00 €
		Amendes de police	3 989.52 €
		Fonds propres	2 250.38 €
Total HT	11 251.90 €	Total HT	11 251.90 €

Les dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès des différents organismes.

Unanimité

Remplacement de la secrétaire générale de mairie Création d'un emploi permanent de Secrétaire général (e) de mairie Catégorie B – Temps complet	D2026070106	<p>Monsieur le maire rappelle, comme évoqué lors du dernier conseil, qu'il convient de procéder au remplacement de la secrétaire générale de mairie qui part en retraite le 31 décembre mais qui cesse ses fonctions le 23 octobre au vu du nombre de jours inscrits sur son Compte Epargne Temps.</p> <p>Les entretiens des candidats ont eu lieu le 26 juin et le recrutement est en cours de finalisation.</p> <p>Il propose de créer un poste de catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026, ce qui donne une possibilité de tuilage sur 3 semaines ½.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none">• décide de créer à compter du 1er octobre 2026, un emploi permanent de Secrétaire général (e) de mairie à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B).• dit que la rémunération sera fixée conformément aux dispositions statutaires applicables au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, ainsi qu'au régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.• précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.	Unanimité
QUESTIONS DIVERSES			
Commission « grignote »		Muriel DURET explique que pour l'organisation des vins d'honneur lors de commémorations ou autres, Marie-Christine DUMEIL est volontaire pour être la référente de la commission « grignote ». Cette commission étant interne et non genrée, tous les conseillers et toutes les conseillères peuvent participer afin d'épauler Marie-Christine.	
Répartition des panneaux pour affichage		<div><div><p><u>Bargues</u> : Christophe BACHELERIE <u>Le Bostfaucher</u> : Laetitia PRIMET <u>Brugeailles</u> : Karine FERRY <u>Chadernolles</u> : Laetitia PRIMET <u>Chammeaux</u> : Lucie DIVO <u>Collanges</u> : Vincent FORCE <u>Le Crohet</u> : Marie-Christine DUMEIL <u>Croupière</u> : Lucie DIVO <u>Espinasse</u> : Laetitia PRIMET <u>Ecole</u> : Laetitia PRIMET <u>Faillargues</u> : Lucie DIVO <u>Flaittes</u> : Stéphane MENAGER <u>Fougères</u> : Laetitia PRIMET</p></div><div><p><u>Fourcheval</u> : Christophe BACHELERIE <u>Le Bourg , Le Pêcher</u> : Martine GUTTON <u>Les Issards</u> : Christophe BACHELERIE <u>Les Jouberts</u> : Lucie DIVO <u>La Greleyre</u> : Laetitia PRIMET <u>Lachaux</u> : Marie-Christine DUMEIL <u>Lapeyre</u> : Karine FERRY <u>Le Mas</u> : Joëlle CHASSAING <u>Masselèbre</u> : Charly DESSAIGNE <u>Mirat</u> : Lucie DIVO <u>Riols</u> : Christophe BACHELERIE <u>Rouville</u> : Vincent FORCE <u>Suargues</u> : Charly DESSAIGNE <u>Thamias</u> : Karine FERRY</p></div></div>	
Régie culturelle		Muriel DURET indique que Marie-Christine DUMEIL sera nommée régisseuse de la régie culturelle pour soulager Véronique CHADENAT et Marie-Christine FAURE qui devaient venir faire les encaissements à chaque évènement. L'avis conforme de madame la comptable publique devra être requis au préalable	

Conventions ENEDIS	D2026070106	<p>A Riols : Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'ENEDIS souhaite implanter un poste de distribution électrique sur la parcelle sectionale cadastrée ZH 70 en vue d'alimenter un hangar de production. Cela implique une convention de mise à disposition constitutive de droits réels au profit d'ENEDIS avec versement d'une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de 328 €. Le conseil émet un avis favorable à la signature de cette convention et précise que la somme de 328 € sera ventilée sur le budget de la section de Riols.</p>	Unanimité
	D2026070107	<p>A Faillargues : Dans le même ordre d'idée, monsieur le maire explique qu'ENEDIS a un projet qui créerait une servitude sur la parcelle cadastrée section YK n°33, appartenant à la section de Faillargues. Cette servitude a pour objet d'établir à demeure dans une bande de 3 m de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 25 mètres moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de 20 €. Christophe BACHELERIE demande quelle est la durée de cette servitude. Réponse : illimitée. Le conseil municipal émet un avis favorable à la signature de cette convention et précise que le somme de 20 € sera ventilée sur le budget de la section de Faillargues.</p> <p>L'emprise au sol du poste de Riols et le mètre des lignes enfouies seront pris en compte pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public qui est versée annuellement à la commune.</p>	Unanimité
Groupes de travail		<p>Monsieur le maire souhaiterait que des groupes de travail soient constitués pour l'hôtel Roux, la salle des fêtes, le lotissement.</p> <p>Après un tour de table, chacun s'inscrit comme suit :</p> <p><u>Hôtel Roux</u> : Muriel DURET, Lucie DIVO, Nicolas GRANGE - Muriel Duret indique que, dans le cadre de l'ADIT, on pourrait demander la réalisation d'un audit.</p> <p><u>Salle des fêtes</u> : Muriel DURET, Lactitia PRIMET, Martine GUTTON. Monsieur le maire indique que la commission de sécurité a émis un avis défavorable et des travaux doivent être réalisés, notamment la mise en place d'une porte coupe-feu entre la salle et la réserve. Il est également demandé de supprimer l'accès au grenier dans lequel le club d'animation entrepose du matériel.</p> <p><u>Lotissement</u> : Igor GIRAUDEAU, Charly DESSAIGNE, Nicolas GRANGE Monsieur le maire indique qu'il reçoit des personnes de la communauté de communes lundi à 14 heures.</p> <p>Au cours de la discussion, il apparaît opportun au conseil de constituer un groupe de travail pour les logements. Charly DESSAIGNE et Nicolas GRANGE sont intéressés.</p> <p>Pierre COMPTE indique que parmi les bâtiments, il y a aussi l'église et le musée.</p>	

		<p>Par ailleurs, monsieur le maire informe qu'il fait partie du comité de pilotage de la communauté de communes en ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH). Pierre COMPTE serait intéressé.</p> <p>Il indique également que l'étude du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) a été réalisée pour la partie Dore/Durolle.</p> <p>Concernant les autres documents, il conviendra d'actualiser le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et de réaliser le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)</p>	
Mikaël BLANC arrive à 21 h 40.			
Remplacement du photocopieur au secrétariat de mairie		<p>Karine FERRY expose au conseil que le photocopieur du secrétariat de mairie a 12 ans et doit être remplacé. En effet, la maintenance ne peut plus être assurée car les pièces détachées ne sont plus commercialisées.</p> <p>Plusieurs solutions ont été étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour un montant de 4 200 € HT ; • la location de l'équipement selon différentes durées, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - 12 trimestres (280 € HT / trimestre) - 16 trimestres (350 € HT/trimestre) - 24 trimestres (435 €/trimestre) <p>Après examen des différentes propositions et en tenant compte des besoins des services ainsi que des aspects financiers, le conseil municipal estime que la formule de location sur 16 trimestres constitue la solution la plus adaptée.</p> <p>Monsieur le maire est autorisé à signer le contrat de location.</p>	
City stade		Monsieur le maire explique que la précédente municipalité avait lancé le projet et que la Région relance régulièrement pour savoir quand débiteront les travaux. Vu le reste à charge, le conseil décide de ne pas donner suite pour l'instant.	
Transport scolaire		Monsieur le maire indique que la Région supprime le transport scolaire de la ligne 196 à compter de la rentrée prochaine en raison du nombre trop faible d'utilisateurs.	
Elections présidentielles		Monsieur le maire demande aux élus de noter les dates des élections présidentielles : les dimanches 18 avril et 02 mai 2027.	
Médaille communale		<p>Monsieur le maire a décerné la médaille communale à Aymeric ROCHE, jeune marsacois champion de France de tarot en triplettes catégorie « P'titbout ».</p> <p>La médaille sera à décerner, lors du prochain conseil, aux anciens conseillers municipaux qui ne l'ont pas encore reçue.</p>	
Essais automobile		Monsieur le maire indique qu'un coureur automobile a demandé l'autorisation d'utiliser la route de Faillargues pour des essais automobiles. Il faut qu'il produise une attestation d'assurance.	

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Christophe BACHELERIE		Le container Emmaüs vers la salle des fêtes est tellement plein qu'il déborde. A Flaittes, les palissades pour cacher les poubelles sont cassées. Monsieur le maire indique que les habitants du village ont prévu de mettre une haie fleurie.	
Stéphane MENAGER		Lors de la réunion des villages, la quasi-totalité des villages a évoqué le problème de la vitesse excessive des automobilistes. La carcasse de voiture de Suargues a été enlevée. Le groupe Verger propose de planter des arbres dans les villages.	
Nicolas GRANGE		Les chemins du Bostfaucher et d'Espinasse ont été utilisés en période humide et sont dégradés. Pierre COMPTE indique qu'ELP Bois a sorti tout le bois qui devait l'être et que la remise en état des chemins est prévue. Vincent FORCE doit aller voir.	

QUESTIONS DANS LA SALLE

Roger FORCE		La conduite de la galerie drainante de la Grand'Rive est en eternit.	
Pascale MERLE		Demande ce qu'il prévu d'aménager sur la petite place en face de la Poste. Monsieur le maire répond que ce sera l'occasion de mettre la croix en valeur et que ça dégagera un peu de place pour les riverains.	
Patrick FAURE-BRAC		Demande qu'on fasse enlever les vieux bacs à compost à Chadernolles et qu'on tourne le panneau d'affichage d'¼ de tour pour une meilleure lecture.	

Séance levée à 22 h.

Le maire,
Stéphane MENAGER,

La secrétaire de séance,
Martine GUTTON,



Gutton